

# C♥MITE de l'AD♥UR

## MIXTE EXCELLENCE PAR QUATRE FINALE DE COMITE

### CONVOCAATION

#### EPREUVE DE CATEGORIE 2.

**DATES:** Dimanche 04 Décembre 2011,  
Samedi 17 et Dimanche 18 Mars 2012,

**LIEU:** MAISON DU BRIDGE D'ORTHEZ

**HORAIREs:** 1<sup>er</sup> tour : 13H30-15H30 le 04/12,  
2<sup>ème</sup> tour : 15H45-17H45 le 04/12,  
3<sup>ème</sup> tour : 14H30-16H30 le 17/03,  
4<sup>ème</sup> tour : 16H45-18H45 le 17/03,  
5<sup>ème</sup> tour : 20H30-22H30 le 17/03,  
6<sup>ème</sup> tour : 13H30-15H30 le 18/03.  
7<sup>ème</sup> tour : 15H45-17H45 le 18/03,

**FORMULE:** PATTON SUISSE  
28 équipes disputeront 7 matchs de 14 donnes avec mi-temps, écrans et rotation d'étuis. 2 tours prédéterminés. Bonus de 0,13 à partir du 3<sup>ème</sup> tour.

**SYSTEMES:** Les systèmes S.H.A. sont interdits. Tous les autres systèmes sont autorisés. Les conventions inhabituelles (CI) sont autorisées sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Déposer son système complet (inférences et développements) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès du directeur des compétitions ;
- S'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve

#### QUALIFICATIONS:

Le nombre d'équipes qualifiées pour la Finale de Ligue des 14 et 15 avril 2012 à Orthez n'est pas connu à ce jour.

Fédération Française de Bridge



# C♥MITE de l'AD♥UR

Catégorie

2

Épreuves classées en catégorie 2 dans le Règlement National des Compétitions :

## Toutes les divisions Excellence/4 Interclubs D1 Junior/4

### SYSTÈMES AUTORISÉS

- Les systèmes **SHA** sont interdits
- Tous les autres systèmes sont autorisés

### CONVENTIONS AUTORISÉES

Toutes sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions  
d'utilisation

- La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.
- La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

**EN CAS DE NON RESPECT DE CES 2 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CONVENTIONS INHABITUELLES DÉCRITES DANS SON SYSTÈME.**

- Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les **conventions inhabituelles**.

Les paires jouant des **conventions inattendues** et nécessitant la mise au moins d'une défense devront respecter la même procédure.

### RÉDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** devront être mises en évidence.

*EN CAS DE RÉDACTION IMPRÉCISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITÉ À :*

- Avertir,
- Pénaliser,
- Attribuer une marque ajustée,
- Interdire l'utilisation du système.

**Fédération Française de Bridge**

